

CONCOURS VOIE « BTS, BTSA, BTSM – VETO »

ANNEXE III

Diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), obtenus dans les spécialités suivantes :

- agronomie et cultures durables ;
- aménagement paysagers ;
- analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;
- analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (Anabiotec) ;
- aquaculture ;
- développement de l'agriculture des régions chaudes (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;
- génie des équipements agricoles ;
- gestion et maîtrise de l'eau ;
- gestion et protection de la nature ;
- gestion forestière ;
- productions horticoles (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers du végétal : alimentation, ornement, environnement ;
- productions animales (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers de l'élevage : développement, production, conseil ;
- sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : aliments et processus technologiques ;
- sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : produits laitiers ;
- viticulture-œnologie ;

Diplômes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Brevet de technicien supérieur (BTS), obtenus dans les spécialités suivantes :

- analyses de biologie médicale ;
- bioanalyses et contrôles ;
- bioqualité ;
- biotechnologies ;
- diététique ;
- géologie appliquée ;
- métiers de l'eau ;
- métiers de la chimie ;
- métiers des services à l'environnement ;

Diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers ;

Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie :

- brevet de technicien supérieur maritime (BTSM), spécialité Pêche et gestion de l'environnement marin.

CONCOURS VOIE « BTSA et BTS - AGRO »

ANNEXE III

Diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), obtenus dans les spécialités suivantes :

- agronomie et cultures durables ;
- aménagements paysagers ;
- analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;
- analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (Anabiotec) ;
- aquaculture ;
- développement de l'agriculture des régions chaudes (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;
- génie des équipements agricoles ;
- gestion et maîtrise de l'eau ;
- gestion et protection de la nature ;
- gestion forestière ;
- productions horticoles (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers du végétal : alimentation, ornement, environnement ;
- productions animales (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers de l'élevage : développement, production, conseil ;
- sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : aliments et processus technologiques ;
- sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : produits laitiers ;
- viticulture - œnologie ;

Diplômes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Brevet de technicien supérieur (BTS), obtenus dans les spécialités suivantes :

- analyses de biologie médicale ;
- assistant technique ingénieur ;
- bioanalyses et contrôles ;
- bioqualité ;
- biotechnologie ;
- conception et réalisation de systèmes automatiques ;
- contrôle industriel et régulation automatique ;
- cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- diététique ;
- géologie appliquée ;
- maintenance des systèmes ;
- métiers de la chimie ;
- métiers de la mesure ;
- métiers de l'eau ;
- métiers des services à l'environnement ;
- pilotage de procédés ;
- techniques et services en matériel agricole ;

Diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers ;

Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie ;

- brevet de technicien supérieur maritime (BTSM), spécialité Pêche et gestion de l'environnement marin ;